

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE738

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 54, substituer aux mots:"de la copropriété", les mots:"du syndicat des copropriétaires".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.